

SMARTVISO

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

PREAMBULE

Le présent document définit les conditions générales qui s'appliquent à la vente des abonnements Smartvisio. Les conditions spécifiques peuvent déroger aux conditions générales. Les tarifs applicables sont précisés dans les propositions commerciales fournies par Smartvisio au Client. L'ensemble des documents énoncés ci-dessus constitue le contrat de vente au sens des présentes. Ces conditions générales prévalent sur toutes Conditions Générales de Vente et/ou d'Achat établies par le Client.

Le service Smartvisio est un service proposé par la société Smartvisio, SARL inscrite au RCS sous le numéro 433 376 670 – Grenoble - 53, chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan – France

Les présentes conditions générales de vente et le formulaire d'abonnement et/ou le bon de commande forment un tout indivisible (« le Contrat »).

DEFINITIONS

Pour la bonne application du Contrat, les termes listés ci-dessous auront les significations suivantes :

Abonné: Personne physique ou morale souscrivant au service Smartvisio

Code(s) confidentiel(s) : Code(s) secret(s) et personnalisable(s) par l'Abonné qui ser(ven)t à l'authentifier pour toute opération effectuée dans le cadre du Contrat.

Internet : Réseau mondial d'échange de données, accessible à tout utilisateur informatique pourvu des matériels nécessaires.

Service Assistance : Ensemble de services d'assistance technique

Service Smartvisio: Désignation des services de vidéosurveillance et vidéo observation fournis par Smartvisio.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes dispositions, « le Contrat », ont pour objet de définir les modalités et conditions générales du Service Smartvisio fourni par Smartvisio à l'Abonné.

Toute utilisation du Service Smartvisio est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

La connexion au Service Smartvisio à l'issue de la réception par l'Abonné de ses identifiants implique confirmation de la connaissance et de l'acceptation par l'Abonné des Conditions Générales de Vente du Service.

ARTICLE 2 - SERVICES FOURNIS PAR SMARTVISO

Description du service Smartvisio

Le Service Smartvisio est une plateforme logicielle d'observation vidéo accessible par Internet. Le service Smartvisio permet de :

- de consulter en direct des images en provenance de caméras situées sur un site géographique distant
- d'être alerté par SMS ou E-mail lors d'un événement intervenant sur le site géographique distant
- de conserver des images et des vidéos d'images enregistrées automatiquement ou à la demande de l'utilisateur.

L'accès au Service Smartvisio est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve d'éventuelles pannes, interruptions de service et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

Le droit accordé à l'Abonné aux termes des présentes est personnel, inaccessible, non transférable.

Accès au Service

L'accès au Service Smartvisio implique que l'Abonné soit à jour de ses obligations financières vis-à-vis de Smartvisio. Pour que puisse être procédée à la validation de la demande d'abonnement, l'Abonné devra justifier l'adresse de son installation et de sa qualité de titulaire de la ligne téléphonique.

Il est précisé que Smartvisio pourra à tout moment demander à l'Abonné d'effectuer d'éventuelles mises à jour logicielles des équipements connectés afin de pouvoir rester connecté au Service Smartvisio. A défaut, l'Abonné sera seul responsable de l'interruption et/ou de la dégradation éventuelle du Service Smartvisio. L'Abonné autorise Smartvisio dans le cadre d'un service de maintenance à distance à accéder à son système et à y opérer les modifications nécessaires.

Le Service Smartvisio nécessite, pour la consultation, un ordinateur ayant une configuration compatible avec Ethernet, ce qui inclut notamment les configurations suivantes :

PC Windows (Microsoft Windows 98 SE, Millenium, 2000 ou XP)

PC Linux version 2.4.10.

MAC OS 8.5/8.6/9.0/9.1/X 10.1/X 10.2/X 10.3

Il appartient à l'Abonné de vérifier la compatibilité de la configuration de son ordinateur et système d'exploitation.

Interruption du service

Smartvisio se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ses services pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. Smartvisio préviendra dans la mesure du possible, sur son site Internet <http://www.smartvisio.com> et/ou sur les forums de discussions internes les Abonnés des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées ou en cours, et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages intérêts d'aucune sorte vis à vis des Abonnés.

Modifications des prestations proposées

Smartvisio pourra réviser ses tarifs à tout moment sous réserve, si les nouveaux tarifs sont moins favorables pour l'Abonné, d'en informer celui-ci (3) mois à l'avance.

ARTICLE 3 - UTILISATION DES CODES D'ACCÈS ET IDENTIFIANTS

Modalités de remise

Les codes confidentiels (identifiant et mot de passe) sont adressés par lettre simple au nom et à l'adresse déclarés par l'Abonné.

L'Abonné s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à Smartvisio et à lui notifier par courrier électronique ou courrier postal toute évolution. L'accès au Service Smartvisio n'est possible qu'après validation par les services de Smartvisio des coordonnées (nom, adresse, numéro de ligne téléphonique et coordonnées bancaires) déclarées par l'Abonné.

Caractères personnel et confidentiel

Les codes confidentiels sont personnels et confidentiels. L'Abonné est seul responsable de la garde et de l'utilisation des codes confidentiels que Smartvisio lui aura transmis. L'Abonné s'engage à conserver secret ses codes confidentiels et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Toute connexion au service ou transmission de données effectuées en utilisant les codes confidentiel de l'Abonné seront réputées avoir été effectuées par l'Abonné lui-même ou l'un de ses préposés ou une personne dont il a la garde et donc sous sa responsabilité.

Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des codes confidentiels par des tiers, l'Abonné s'engage à avertir Smartvisio, sans délai, par courrier électronique (e-mail), cette information devant être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Modifications

Smartvisio se réserve le droit, en cours d'exécution du contrat, de modifier et/ou changer tout ou partie des codes confidentiels, notamment pour des raisons d'ordre réglementaire, technique ou de sécurité, sans que l'Abonné ne puisse réclamer une quelconque indemnité. Cependant, Smartvisio informera l'Abonné (15) quinze jours minimum avant cette modification.

ARTICLE 4 - ASSISTANCE

Modalités

Smartvisio met à la disposition des Abonnés un service d'assistance fonction du type d'abonnement choisi par l'Abonné et précisé dans le formulaire d'abonnement pour tout problème rencontré lors de l'utilisation du service Smartvisio. Ce service d'assistance est disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h. La durée du service d'assistance est fonction du type d'abonnement choisi par l'abonné. Le type d'accès au service d'assistance (courrier électronique, téléphone) est fonction du type d'abonnement choisi par l'abonné. Smartvisio mobilise tous les moyens dont il dispose pour tenter d'apporter une réponse à toute demande d'assistance valide. Cependant, Smartvisio n'a pas d'obligation de résultat en matière d'assistance.

Smartvisio peut se substituer à l'Abonné dans ses relations avec les fournisseurs d'accès et les opérateurs téléphoniques. Dans ce cas, Smartvisio procédera à la facturation de l'abonné de cette prestation au temps passé selon le tarif en vigueur.

ARTICLE 5 - IDENTIFICATION DE L'ABONNE

Informations obligatoires

L'Abonné personne physique déclare être âgé de plus de 18 ans et avoir la pleine capacité juridique. Pour obtenir un accès au service, l'Abonné s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à Smartvisio et à justifier de sa qualité de titulaire d'un abonnement téléphonique.

Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à Smartvisio, l'Abonné s'engage à mentionner son Numéro d'Abonné afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes.

Protection des données à caractère personnel

En application de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les informations nominatives déclarées par l'Abonné pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

Les informations nominatives déclarées par l'Abonné sont destinées à Smartvisio et à toute société affiliée et seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion du Contrat de l'Abonné.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Abonné peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, en contactant le Smartvisio – Service Juridique – 53, chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan - France.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

Responsabilité de Smartvisio

Smartvisio est tenu d'une obligation de moyen dans l'exécution du présent contrat.

Smartvisio s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rendre le service accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à partir de son site internet www.smartvisio.com et sous réserve d'éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaire au bon fonctionnement du service et sauf dans l'hypothèse d'un cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de Smartvisio. En conséquence, Smartvisio ne peut en aucun cas garantir la disponibilité de l'accès à la plateforme, le délai de réception des alertes, l'enregistrement des alertes.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de Smartvisio était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement au " service Smartvisio ", au cours des six derniers mois.

Smartvisio ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Abonné à l'occasion de l'utilisation du service.

Les équipements connectés au centre serveur étant sous l'entièr responsabilité de l'Abonné, Smartvisio n'est en rien responsable de tous dommages pouvant survenir à l'équipement de l'Abonné du fait de leur connexion.

Par ailleurs, Smartvisio se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation du Service Smartvisio non conforme aux présentes Conditions Générales de Vente.

Smartvisio ne sera pas tenue responsable des données et documents (images, textes et sons) que l'Abonné aura pu consulter ou diffuser via son service Smartvisio.

Smartvisio ne sera pas tenue responsable de toutes transactions faites via le service Smartvisio pour l'acquisition de biens ou services.

Smartvisio ne pourra en aucun cas être responsable de la fiabilité des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

Smartvisio ne pourra être tenu responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'Abonné par des tiers du fait de l'usage du service Smartvisio.

La responsabilité de Smartvisio ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas de contaminations par des virus et/ou des intrusions dans le système informatique
- non respect des procédures d'installation
- agissement du Client contrevenant aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle
- dysfonctionnement des équipements dont l'origine relève du seul fait du Client.
- en cas de force majeure
- en ce qui concerne la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux ou des serveurs connectés au réseau Internet, y compris les serveurs de Smartvisio.
- en cas de rupture du contrat afférent à sa ligne ou ses lignes téléphoniques
- en cas de défaillance des équipements et/ou des réseaux informatiques du Client

Confidentialité des données

Smartvisio garantit la confidentialité des données stockées par l'Abonné sur le centre serveur. L'accès aux données est strictement réservé à l'Abonné.

L'Abonné peut néanmoins accorder à Smartvisio un droit temporaire d'accès à ses données sous réserve d'un accord écrit de sa part et du changement des paramètres d'identification.

Responsabilité de l'abonné

L'Abonné est seul responsable de la garde et de l'utilisation des équipements nécessaire au fonctionnement du service Smartvisio. L'Abonné prend à ses risques et périls toute divulgation de mots de passe ou codes confidentiels. En cas d'utilisation détournée ou non

autorisée des identifiants de l'Abonné, la responsabilité de l'Abonné ne sera dégagée à l'égard de Smartvisio qu'à compter d'un délai d'un jour ouvrable courant après la date mentionnée sur l'accusé de réception de la lettre de notification informant Smartvisio.

Il est rappelé que l'Abonné est responsable des équipements nécessaires au fonctionnement de Smartvisio (caméras, routeurs, PC de visualisation, câblage) dont le bon état conditionne le bon fonctionnement effectif du Service. L'Abonné est seul responsable du paramétrage de son équipement informatique et/ou téléphonique et audiovisuel pour permettre un accès au service. L'Abonné reconnaît être informé que cette configuration peut être altérée par une mauvaise manipulation de sa part, la proximité d'équipements générant des perturbations électromagnétiques, un changement d'ordinateur, de système d'exploitation ou un reformatage de son disque dur. L'Abonné devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

L'Abonné est tenu de se conformer aux textes de loi régissant la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Il lui appartient de s'assurer de respecter l'intégralité des règles s'imposant à son activité. Smartvisio ne serait être tenu pour responsable d'une quelconque manière, en cas de violation par l'abonné ou des lois applicables à l'utilisation d'équipements de vidéo surveillance.

L'Abonné est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même, ses préposés, à Smartvisio du fait de son utilisation du service d'accès et s'engage à indemniser Smartvisio contre toute demande, réclamation ou condamnation à des dommages et intérêts, dont Smartvisio pourrait être menacée, et qui pourraient être prononcées contre cette dernière, dès lors que celles-ci auraient pour cause, l'utilisation par l'Abonné du service Smartvisio.

La gestion du service Smartvisio et en particulier la consultation et la suppression des données est de l'entièvre responsabilité de l'abonné.

Cas de force majeure ou cas fortuit

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales d'utilisation, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure ou un cas fortuit habituellement reconnu par la jurisprudence. Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du contrat pendant toute la durée de son existence.

ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

Entrée en vigueur et durée

Le Contrat prend effet à la date de la validation par Smartvisio de l'ensemble des documents constitutifs de son dossier cités dans le bon de commande Smartvisio. Cette date de validation sera notifiée par Smartvisio à l'Abonné par courrier électronique et/ou courrier postal.

Le Contrat est d'une durée annuelle, renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation dans les modalités prévues par l'article des présentes.

Pendant toute la durée du Contrat, l'Abonné est soumis aux présentes conditions générales.

Rétractation

En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'Abonné dispose d'un droit de rétractation en cas de souscription en ligne sur Internet ou par téléphone.

Ce droit peut être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de souscription du contrat correspondant à la date de saisie par le souscripteur de la demande de souscription, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : Smartvisio – 53, chemin du Vieux Chêne - Rétractation – 38240 Meylan - France.

Il est rappelé, en application de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, que l'Abonné qui utilise le Service Smartvisio avant la fin du délai de sept (7) jours francs perd la faculté d'exercer son droit de rétractation.

En cas de rétractation, le remboursement des sommes dont l'Abonné aura été éventuellement prélevé au titre du Service Smartvisio sera effectué sous réserve que le Service n'ait pas été utilisé dans les conditions décrites ci-dessus.

ARTICLE 8 – FACTURATION

Prix

Les prix sont exprimés exclusivement en Euros. Ils sont déterminés en fonction du formulaire d'abonnement et de la liste de prix Smartvisio disponibles à la date de signature du bon de commande.

Taxes

Les taxes en vigueur à la date de la facturation seront appliquées en sus.

Conditions de règlement

Les abonnements sont facturés terme à échoir et payable à réception de facture.

Modalités de facturation

L'abonnement de l'Abonné est facturé mensuellement, trimestriellement ou annuellement par Smartvisio et est payé par carte bancaire, virement, chèque, ou prélèvement automatique sur le compte courant (bancaire ou postal) de l'Abonné. La facturation des éventuelles prestations ou options Smartvisio consommées par l'abonné est mensuelle.

Smartvisio délivre chaque mois, trimestre ou année une facture à l'Abonné. A moins que l'Abonné ne procède à des réclamations auprès de Smartvisio dans un délai de huit jours à compter de sa transmission, l'Abonné est réputé avoir accepté la facture et renonce à toute demande à raison de toute erreur ou différence qui n'aurait pas été signalée à Smartvisio dans le délai mentionné ci-dessus.

Tout retard de paiement pourra entraîner de plein droit, à l'issue d'une mise en demeure adressée par courrier électronique et restée sans effet pendant (15) quinze jours, la facturation de frais de traitement. Les sommes dues mais non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par l'Abonné resteront acquises à Smartvisio.

ARTICLE 9 - RESILIATION, SUSPENSION

A l'initiative de Smartvisio

Smartvisio se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que l'Abonné ne puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de violation grave ou renouvelée d'une des clauses des présentes conditions générales de vente et en particulier dans le cas de retard de paiement, et sans que l'Abonné puisse prétendre à une quelconque indemnité du fait de l'interruption de l'accès au service.

La résiliation de l'accès à l'initiative de Smartvisio pour les cas visés précédemment fera l'objet de la perception des frais administratifs et techniques de fermeture de l'accès dans les conditions prévues à l'article 11.2 des présentes.

A l'initiative de l'Abonné

La résiliation à l'initiative de l'Abonné peut s'effectuer à la date anniversaire du contrat d'abonnement. Elle devra dans tous les cas s'effectuer par un envoi recommandé avec demande d'accusé de réception comprenant le formulaire de résiliation prévu à cet effet.

La résiliation prendra effet à la fin du mois de réception par Smartvisio du courrier de résiliation, si ce dernier est adressé avant le 20 du mois en cours (cachet de la poste faisant foi) afin de tenir compte des délais d'acheminement postaux et de traitement de la fermeture technique et administrative de l'accès.

En cas d'envoi après le 20 du mois en cours, la résiliation prendra alors effet le mois suivant, qui reste dû dans sa totalité.

Des frais administratifs et techniques de fermeture de l'accès seront prélevés en cas de résiliation.

Ces frais administratifs et techniques de fermeture de l'accès sont de 115,00 Euros TTC.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS

Smartvisio recherche continuellement l'amélioration de ses services de manière à en faire profiter pleinement ses abonnés et se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes Conditions Générales afin de prendre en compte toute évolution légale, juridique et/ou technique. Dans cette optique, lorsqu'elles ont pour conséquence d'aboutir à une amélioration du service pour l'Abonné, les conditions générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées.

L'Abonné se tiendra au courant des éventuelles modifications apportées aux conditions générales qu'il pourra consulter sur le site <http://www.smartvisio.com>. A défaut de résiliation de sa part dans les conditions prévues par l'article 11, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LITIGES

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

Le contrat est régi par la loi Française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent de Grenoble, à l'exception des litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.